



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.fr

ARRETE MUNICIPAL

ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2023 72 DGS 2023

NOMENCLATURE : 4.1.1

OBJET : Tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023.

Le Maire de la commune de Claix,

VU les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

VU l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 06/08/2021,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

Avancement au grade d'Adjoint d'Animation Territorial Principal de 1^{ère} classe :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
BARRIER Edith	Adjoint d'Animation Territorial Principal de 2 ^{ème} classe

Avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
AMORESE Chrystelle	Adjoint Technique Territorial
DRIDI Ahlem	Adjoint Technique Territorial

Avancement au grade d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
ROCHE Catherine	ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Ampliation du présent arrêté sera adressée au Président du Centre de Gestion de l'Isère.

Fait à Claix, le 11 mai 2023

Le Maire,

Christophe REVIL



Date d'affichage: 12/05/2023
Date de retrait: 12/07/2023

